COUNCIL OF
MARITIME PREMIERS
MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION

MPHEC

MARITIME PROVINCES
HIGHER EDUCATION COMMISSION
Kings Place, Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

CESPM

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR DES PROVINCES MARITIMES
Kings Place, C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

(506) 453-2844

FINANCIAL PLAN 1984-85

FINANCIAL PLAN

1984-85

The Maritime Provinces Higher Education Commission, in accordance with its acts of establishment, presents to the Council of Maritime Premiers a plan for financing higher education in the region for 1984-85. The Commission's Financial Plan 1984-85 also contains forecast funding levels for the two subsequent fiscal years as follows:

	1983-84 Approved	1984-85 Recommended	1985-86 Forecast	1986-87 Forecast
		($ millions)		
Operating Assistance				
Unrestricted	239.7	253.9	268.8	284.4
Restricted	4.6	12.2	12.9	13.5
Capital Assistance	N/A	27.2	24.8	19.0
Administration	0.6	0.7	0.7	0.7

A breakdown of the 1984-85 recommended operating assistance by province is contained on page 17. A list of recommended capital projects is provided in Appendix VII.

The Commission, at the outset of this Financial Plan, acknowledges the pervasive aspect of government fiscal restraint

because of current economic conditions. Each of the provincial governments has introduced restraint programmes influenced by their respective financial positions and priorities. For instance, Prince Edward Island by legislation has restricted public service salary increases including those at post-secondary education institutions; similarly, Nova Scotia legislation, for a one year period, covers settlements of contracts renewed after September, 1982; and New Brunswick has stated an objective for public service salary expenditure increases. While the duty of the Commission is to advise the Council as to the existing needs of post-secondary education in the region, it cannot ignore the context within which its recommendations will be received by the Council and provincial governments.

Expenditures on education represent an investment in the future and the excessive application of restraint measures will have long term detrimental effects. The attainment of economic and social goals by individuals and by governments will be directly influenced by post-secondary education. The Commission, despite this environment of severe fiscal restraint, recommends that Council and provincial governments provide adequate support for the existence of an effective post-secondary education system.

In the following pages, the Commission discusses some of the

characteristics of an effective post-secondary education system for the Maritimes with reference to economic and societal goals of the provinces and the region. In addition, the Commission describes several important issues that are currently influencing post-secondary education in the region, and their significance during this period of restraint, and recommends some courses of action.

Characteristics of an Effective Post-Secondary Education System

(i) Appropriate Range of Programmes - Consideration of the range of programmes should be both in terms of providing accessibility or educational opportunities for all qualified students and meeting labour market requirements of provincial and national economies. In reviewing programme needs, the Commission gives marginally greater emphasis to accessibility since student programme choice follows labour market trends, student demand can be measured more accurately and is less volatile than employment demand, some programmes have very general job-market relationships, and in a small region student programme choice and employment requirements are more difficult to balance. However the influence of employment demands upon the Commission's review of programmes increases with the degree of specialization within professional or job-specific programmes.

(ii) Pertinency of Programme Content - This characteristic is important for all levels of education and is currently receiving much attention by educators. Pertinency is particularly important for post-secondary education because it is the final phase of formal education and it should be at the forefront of new knowledge and research and the integration of technological change into these processes. Graduates must be knowledgeable with regard to new technologies in order to function effectively in the work place. A consensus is emerging among educators and employers that a solid background in the core areas of a discipline, enhanced with appropriate supporting courses and general educational principles, provides a more desirable professional preparation than a high degree of specialization at the undergraduate level. This approach provides the individual with greater adaptability to changes in the work place and social environment.

(iii) Responsiveness of Institutions - This characteristic is essential to ensure the attainment of the first two characteristics and is becoming of increasing importance because of the influence of technological advancement upon employment and societal needs. At the same time, the responsiveness of institutions, particularly universities, must be tempered because of the cyclical nature of student programme choice and the lead time required for programme development and the subsequent graduation

of students. In the future, erratic swings in student programme choice could be reduced as a result of improved forecasting resources being developed i.e. the Canadian Occupational Projection System and an increased exchange of information among employers, governments, high schools and post-secondary institutions.

(iv) Diversity and Distribution of Institutions - Institutional diversity provides alternatives to potential students in terms of institutional size and philosophy, while distribution promotes closer relationships with the population, allows increased access to community and cultural services provided by institutions, and facilitates interaction with industry. In promoting a diverse and distributed post-secondary education system, efforts must be made to minimize redundancy and inefficiencies of scale.

The Commission strongly believes that provincial governments and post-secondary education institutions in the Maritime Provinces have been successful in providing a system that reflects the above characteristics.

During the period 1974 to 1976, the Commission developed an inventory of programmes at Maritime post-secondary institutions. After comparing this inventory with programme offerings available

in other provinces, the Canada Employment and Immigration Commission's profile of programmes and available labour market demand statistics for the region and nation, the Commission concluded that the range of existing programmes and those identified by the Commission for development at Maritime institutions provided an appropriate base under the then prevailing enrollment and economic conditions.

As a further step toward providing rational programme development in the region, the Commission requested institutional role/goal statements which the Commission published with other information on institutions in the report, As We See Ourselves, in May, 1981. This document continues to serve as a valuable resource for planning and for providing insights as to the diversity of the region's institutions and their widespread distribution.

Maritime post-secondary institutions have been effective in responding to changing student programme choice and labour market demands. During the 1960's, post-secondary institutions exparded to accommodate an ever-increasing demand for post-secondary education. Growth was experienced indiscriminately throughout the entire range of undergraduate and graduate programmes during a buoyant economy with an insatiable demand for post-secondary graduates. This situation changed dramatically during the

1970's; growth levelled off and enrollment shifts occurred among programmes. The following table illustrates, with some selected examples, the magnitude of enrollment shifts that have been accommodated within the region over the past seven years.

Baccalaureate Programmes	Enrollments 1975-76	Enrollments 1982-83	% Change
Business Administration	3,753	6,462	+ 72%
Engineering	1,781	3,116	+ 75%
Computer Science	186	1,246	+ 570%
Education	2,896	2,234	- 23%
Arts	6,338	4,687	- 26%
Science	4,093	3,473	- 15%

A further indication of institutional responsiveness is that Maritime institutions have introduced, modified, or adapted approximately 180 programmes since the establishment of the Commission in 1974. Approximately 40% of this number represents new programmes which are for the most part professional or job skill oriented (see Appendix I). With the exception of four high cost programmes (French language Law School, Dental School expansion, years three and four in Agriculture, and a programme in Occupational Therapy), these programme changes and the above noted enrollment shifts have been accommodated without additional funding but through resource reallocation at institutions. In addition, programme delivery and accessibility have been improved through the integration of regular and extension courses, the introduction of intersessions, greater flexibility in summer sessions and the introduction of distance education.

The pertinency of the content of programmes is more difficult to measure. Responsibility for defining programme content rests with institutions, although professional associations define accreditation requirements or provide desirable guidelines for programmes whose graduates normally seek admission to such professional associations. For most programmes, institutions rely on less formal means for determining programme content, such as tradition, peer assessment, student feedback and interinstitutional comparisons. In programmes where formal accreditation occurs, Maritime institutions meet national standards. Furthermore, the graduates of Maritime institutions compete effectively in obtaining employment and entry to graduate level programmes.

In previous financial plans, the Commission noted the importance of post-secondary education for the social and economic development of the region. The Commission wishes to stress its belief that post-secondary education's importance in this regard is on the increase. With accelerating technological change, the expansion and diversification of knowledge, and the emergence of new disciplines, human resources will be of increasing significance in economic development. Post-secondary education will be a principal factor in developing human resources in the region and in turn the region's competitive position in economic development.

Technological change will have ever-increasing social implications in the future. Post-secondary education institutions must produce the human resources necessary to deal with these social problems as they emerge, instill within their graduates the ability to grow with and adapt to changes in the work place and society, and play a significant role in providing opportunities for the population in general and professions in particular to develop and maintain technological literacy.

Issues Confronting Post-Secondary Education Institutions in the Region

Fiscal Restraint - This issue is certainly not new for post-secondary education and the Commission has attempted to apprise Council in previous financial plans of fiscal restraint being faced by institutions in this region. Appendix II compares operating assistance increases over the past seven years with increases in the Consumer Price Index, Maritime Wages and Salaries and the Atlantic Universities Non-Salary Price Index. This Appendix indicates that assistance increases during this period have been lower than increases in these indicators of inflationary pressures facing post-secondary institutions.

Appendix III further illustrates the financial difficulties facing Maritime post-secondary institutions. Since 1974-75 there

has been a 15% reduction in real terms in the operating grants per student.

Fiscal restraint is having an impact upon the quality of education. Between 1974-75 and 1981-82 annual acquisitions of equipment and library volumes at Maritime institutions have been reduced in real terms by nearly 25%. Over the past four years significant reductions have been made in institutional support staff numbers and academic staff numbers have remained stable despite the 25% increase in enrollments and a 50% increase in research activity as measured in dollar terms.

There are three areas of particular concern for the Commission with regard to an environment of continued financial restraint - the understaffing of some existing programmes thereby jeopardizing quality, programme termination reducing accessibility within the region, and the continued development of required programmes. In submitting its financial assistance recommendations in prior years the Commission alluded to the expectation that institutions in a period of continued restraint would find it necessary to terminate some programme offerings in order to ensure continued quality in others. Continued programme development with its significant financial implications will be essential despite a period of restraint. To ensure a coordinated approach to programme rationalization and the development of

programmes required in the region, the Commission has initiated discussions with institutions about a possible review of all programmes at Maritime universities. Such a review would be an extension of the planning tools developed earlier - the inventory of programmes, the programme approval process and institutional statements of roles and goals.

Institutional Governance - During this period of fiscal restraint there is intense competition for government funds. As a result, and given the magnitude and degree of government involvement in post-secondary education funding, there is an understandable tendency for governments to become more concerned with accountability and ensuring that their needs are being met. Should government expectations in this regard not be adequately satisfied there could be a tendency toward increased controls upon funds provided to post-secondary institutions or even toward involvement in institutional management. Movements in this direction would place the concept of institutional autonomy in jeopardy. The Commission believes that the autonomy of institutions should be preserved in order to ensure stability within post-secondary education. Institutional autonomy cushions excessive pressures to tailor the type and content of programmes toward labour market projections, to restrict research to targeted areas, and to reduce the diversity among institutions. The Commission appreciates the concerns of governments and

believes they can be overcome without sacrificing the advantages of institutional autonomy. Part of the problem is that institutions have apparently not been successful in creating an appropriate level of awareness among the public and governments concerning their activities and accomplishments, and that governments in the past have not defined standards of accountability for institutions. Appendix IV contains updated information on indicators of post-secondary education support levels which show that Maritime institutions are functioning efficiently and effectively relative to institutions in other provinces. The proposed programme review should provide further insights and respond to concerns about accountability and responsiveness to identified needs. Finally, discussions between the Federal and provincial governments on future cost sharing arrangements for post-secondary education may produce some generally accepted standards of accountability for institutions.

Technological Change - The Commission has emphasized the increasing significance of this factor in previous financial plans. The impact of technology and its financial implications are becoming more measurable. The mushrooming demand for access to computer resources across the educational spectrum and the movement of Maritime post-secondary institutions, individually and collectively, into distance education are two specific examples. The first example illustrates the impact of technology

upon existing programmes and as noted earlier, post-secondary education must be at the leading edge of knowledge and technology in order to be pertinent. Institutional initiatives into distance education indicate technology's impact on expanding the scope in the delivery of post-secondary education. This could be the first step in making post-secondary education accessible to a whole new clientele by extending resources beyond campuses into the work place and home. The proposal by the Association of Atlantic Universities to establish an office of distance education is an example of institutional cooperation in order to ensure coordinated cost-effective development in this area. Technological change has significant cost implications - a factor that governments should recognize in post-secondary funding levels.

Enrollment Change - At present, institutions throughout the country are being swamped by increasing numbers of students. Preliminary figures indicate that Maritime enrollments in 1983-84 will exceed the already record levels of last year by 6.5%. Over the past four years enrollments have increased in the region by 25% - 8,000 full-time students. This surge in student demand is becoming more and more difficult for institutions because of their severely restrained financial position. In coping with this situation some institutions in the region have placed ceilings on total enrollment or selectively on certain programmes.

In Ontario, the admission standards have been modified at a number of institutions to cope with enrollment pressures. Institutions are taking these steps in order to ensure the maintenance of quality education by matching enrollment levels with available resources. The main concern about these steps for the Commission is that any further expansion of these restrictive measures could adversely affect accessibility to post-secondary education. Reduced accessibility during this period of high enrollments could produce changed attitudes towards accessibility for the future as financial restraint prevails even though enrollment pressures subside. Despite the record high post-secondary education participation rates at present (see Appendix V), the Commission supports the concept that post-secondary education in some form should be available to all those qualified. In fact, the Commission believes that accessibility is of particular importance during this period of very high unemployment among the youth of this country. Participation in post-secondary education should be encouraged at this time of high unemployment given the resulting long term benefits as well as the cost pressures the unemployed place upon other government social programmes. The Commission urges the Council and provincial governments through their financial support of post-secondary education to ensure continued accessibility for all qualified students. In the future accessibility will be of increased significance in order to satisfy demands for highly

qualified human resources.

MPHEC Financial Recommendations

(a) Operating Assistance

Sustenance - For the past five years the Commission has used an historical approach to developing funding recommendations for sustaining existing levels of activity. The Commission's recommended increases were based upon actual increases in indicators that reflected cost increases experienced by post-secondary education institutions. Last year in submitting recommended increases for 1983-84, the Commission noted that the rapid change in the economy produced a significant disparity between the Commission recommended expenditure inflator and the then current and projected rates of inflation. Despite this change, the Commission is still of the opinion that recommended levels determined by the historical approach were justifiable in terms of post-secondary education needs in the region, particularly when the longstanding period of restraint for post-secondary education and the current elevated enrollment levels are considered.

However, after giving extensive consideration to the approach for determining the 1984-85 inflator for expenditures the Commission has decided to move away from the historical approach. The Commission had advocated this approach on the

basis that over the long term, institutions would receive adequate recognition of cost increases. Such would not be the case unless governments have a consistent position on the historical approach during both upward and downward movements in price increases. The Maritime Governments, in responding to the Commission's 1983-84 recommendations, have indicated that they do not accept the historical approach during a period in which there is downward movement in inflation rates. Continued use of this approach would adversely affect institutions if it finds acceptance with governments only during upward movements in cost increases.

The Commission's recommended sustenance increase for 1984-85 is 7.5% which consists of an expenditure inflator of 5.5% and an adjustment for enrollment growth of 2.0%. The provincial contributions to this recommended level of funding are presented on page 17.

In recommending an expenditure inflator of 5.5%, the Commission has taken into account current and projected rates of increase for inflation and for average weekly wages and salaries. The Commission believes that the recommended inflator is consistent with provincial government public service salary objectives considering the extra salary costs associated with movements through the ranks, merit and promotion which averages

Table I

RECOMMENDED OPERATING ASSISTANCE 1984 - 85

	Approved 1983-84			Recommended 1984-85									
				Sustenance				Programme		Equali-			
	Unrestricted	Restricted	Total	Unrestricted	Restricted	Total	% Inc.	Expansion	% Inc.	zation	% Inc.	Total	% Inc.
NEW BRUNSWICK													
Grants to Institutions	82.9	3.9	86.8	89.3	4.3	93.6	7.7	0.6				94.2	8.5
Grants to other provinces	4.3	-	4.3	4.3		4.3	(0.2)			-		4.3	(0.2)
	87.2	3.9	91.1	93.6	4.3	97.9	7.3	0.6		-		98.5	8.1
Foreign Student Recoveries	(0.9)	-	(0.9)	(1.1)	-	(1.1)		-		-		(1.1)	
	86.3	3.9	90.2	92.5	4.3	96.8	7.3	0.6	0.7	-	0.0	97.4	8.0
NOVA SCOTIA													
Grants to Institutions	145.1	-	145.1[a]	149.0	7.2	156.2	7.6	1.3		1.6		159.1	9.6
Recoveries other provinces	(6.2)	-	(6.2)	(6.5)	-	(6.5)	3.7	-		-		(6.5)	3.7
	138.9	-	138.9	142.5	7.2	149.7	7.8	1.3		1.6		152.6	9.8
Foreign Student Recoveries	(2.2)		(2.2)	(2.7)	-	(2.7)		-		-		(2.7)	
	136.7	-	136.7	139.8	7.2	147.0	7.6	1.3	1.0	1.6	1.1	149.9	9.7
PRINCE EDWARD ISLAND													
Grants to institutions	13.4	0.7	14.1	14.3	0.7	15.0	6.6	-		-		15.0	6.6
Grants to other provinces	3.3	-	3.3	3.8	-	3.8	15.8	-		-		3.8	15.8
	16.7	0.7	17.4	18.1	0.7	18.8	8.4	-		-		18.8	8.4
Foreign Student Recoveries	0.0		0.0	(0.0)	-	0.0						(0.0)	
	16.7	0.7	17.4	18.1	0.7	18.8	8.3	-		-		18.8	8.3
TOTAL GRANTS	239.7	4.6	244.3	250.4	12.2	262.6	7.5	1.9	0.8	1.6	0.7	266.1	9.0

Notes: a) Assumes that the Government of Nova Scotia will bring the Technical University of Nova Scotia to the MPHEC recommended funding approach in 1983-84.
b) Assistance levels are expressed in millions of dollars.
c) Percentage increases are based on unrounded figures and may vary slightly from calculations using the above rounded figures.

2% per annum at institutions, and the traditionally higher rates of price increase in institutional non-salary expenditure items, although as illustrated in Appendix II the rate of increase in the Atlantic Universities Non-Salary Price Index has moved closer to that of the Consumer Price Index in most recent statistics.

In view of the projected enrollment trends in post-secondary education, the Commission to date has not recommended provisions in respect of the enrollment increases experienced in recent years. However, this year the Commission feels compelled to do so because the 1983-84 increase, which is the fourth consecutive increase, results in enrollments being 25% (approximately 8,000 full-time students) above 1979-80 levels. Given the projections for continued high rates of unemployment and an uncertain economy for the next several years, the Commission expects the current high participation rates to continue. Although there is evidence that the entering class in 1983-84 reflects the decreasing pool of potential post-secondary students, the Commission expects that institutions will be faced with elevated enrollment levels for the next several years. The recommended increase of 2.0% is not expected to increase the scale of the system in the region but to allow institutions to cope on a very marginal basis since it represents less than 10% of the growth in enrollments over the past four years. This allowance combined with the added tuition fee revenue would allow institutions to make arrangements to

ensure continued accessibility and quality during this crest of enrollments.

The Commission's forecast funding levels for 1985-86 and 1986-87 are contained in Appendix VI and include an expenditure inflator of 5.0% per annum. There are no further provisions for enrollment change in the forecasts for these two years. The Commission will make an assessment of the matter each year prior to submitting recommendations.

The Commission's recommendations for sustenance continue to be based on the policy that the cost of post-secondary education borne by the student through tuition fees should not become a smaller proportion of the total cost of post-secondary education. Therefore tuition fees are expected to increase at a rate similar to the recommended inflator for 1984-85. Again, the provincial governments' student aid budgets should reflect the tuition fee increases anticipated in 1984-85.

Programme expansion - The Commission recommends an additional increase for programme expansion. This increase relates only to programmes with relatively high costs and needs within the region for which commitments have already been made by governments or for which the Commission has made previous recommendations. Programmes included in the former category

consist of the Dental School expansion and the introduction of Occupational Therapy at Dalhousie University and the addition of years three and four in Agriculture at the Nova Scotia Agricultural College, while a food science programme at Acadia University and a forestry programme at l'Université de Moncton fall into the latter category. Pursuant to the agreement between the Federal and provincial governments, the College of Veterinary Medicine to be constructed at the University of Prince Edward Island should have no operating grant implications until after completion of construction in 1987.

Based on the funding requirements of the above programmes, the provision for program expansion represents an increase of 0.8% on a region-wide basis. However, as noted on page 17, this recommendation has varying implications for the provinces.

The Commission will not be recommending additional funding for new programmes other than those identified above pending the proposed review of existing programmes referred to previously. This policy does not have any implications for 1984-85 since a commission review of programmes projected for that year has not identified any that in the view of the Commission, are of sufficient cost and need to warrant programme expansion funding.

The forecast programme expansion increases for 1985-86 and

1986-87 are 0.1% in each of the years. These increases represent additional funding required for l'Université de Moncton forestry programme and the four year degree programme at Nova Scotia Agricultural College. In addition, a provision is included commencing in 1986-87 for the expansion of the Maritime Forest Ranger School which was approved previously by Council.

The forecasts do not include any additional assistance that may be required for the phased expansion of the Dalhousie University Dental School. Any such amounts will be influenced by enrollment levels at the School which are the subject of current discussions involving governments, Dalhousie University and the Commission.

Equalization - The Commission recommends an increase of 0.75% to resume the equalization process for several Nova Scotia institutions which was intended to occur over a ten-year period. This factor has funding implications only for Nova Scotia and as indicated on page 17, represents an increase of 1.1% on that Province's funding base. To date, equalization has been provided in four years. The forecast funding levels for 1985-86 and 1986-87 also contain further provisions to continue the process.

As indicated on page 17, the Commission continues to recommend that a portion of operating assistance (approximately

5%) be restricted for alteration and renovations and non-space purposes (equipment, library volumes, etc.). These restricted funds ensure that a minimal level of funding is used in maintaining capital and equipment resources annually. These funds in the long run will prolong the useful life of capital facilities and reduce capital assistance expenditures. Maritime post-secondary institutions, as stated in the Association of Atlantic Universities' brief to the Commission, strongly support the continued existence of alteration and renovation and non-space funds.

In 1983-84 the Government of Nova Scotia provided all of its operating assistance through the unrestricted category. The Commission recommends that the restricted form of funding be restored to the normal level at Nova Scotia institutions by making a transfer of funds from the unrestricted to the restricted category.

The Commission proposes to provide assistance in 1984-85 from restricted operating assistance to two cooperative initiatives proposed by the Association of Atlantic Universities - the establishment of a common applications centre and an office of distance education. Although the Commission's share of the cost of establishing a common applications centre ($40,000 one-time cost) and an office of distance education ($50,000 per year

for a three-year period) would be relatively small, the Commission believes both projects to be extremely important in improving services to the Maritime population and the sharing of resources among institutions.

(b) Capital Assistance

Based on a review of institutional five-year capital projections, the Commission has approved in principle the capital projects listed in Appendix VII. As indicated in the Appendix, some of the projects have already been approved by governments. The list does not contain any projects in addition to those included in last year's financial plan. The Commission has adopted a very restrictive approach to its capital assistance recommendations because of the much higher priority that the Commission assigns to its operating assistance recommendations, the fiscal restraint environment and the current list of projects awaiting a response from governments.

(c) Commission Administration

The Commission requests that its administration budget for 1984-85 be increased by 3.9% to $660,000. The request for 1984-85 and forecasts for the two subsequent years provide for a continuation of current levels of activity with a staff complement of eleven positions.

Conclusion

Post-secondary education will play a very important role in the future of the Maritime Provinces because of its significance for human resource, economic and social development. The Commission has consistently considered its funding recommendations to represent essential levels of funding. The fact that institutions have managed without drastic consequences in those years when approved funding levels have been less than recommended does not mean that recommended levels were not required. In the short term institutions can make adjustments that do not adversely impact the quality of education by deferring expenditures necessary for the maintenance of physical resources. However, continued periods of inadequate funding will adversely affect quality and accessibility as measured by the characteristics of an effective post-secondary system - an appropriate range of programmes, the pertinency of programme content, the responsiveness of institutions and the diversity and distribution of institutions. Just as expenditures on post-secondary education should be viewed as an investment in the future, the adverse impact of inadequate funding on quality and accessibility will be longlasting.

UNIVERSITY-LEVEL PROFESSIONAL, OR JOB-ORIENTED PROGRAMMES APPROVED SINCE THE ESTABLISHMENT OF THE COMMISSION in 1974

UNDERGRADUATE CERTIFICATES/DIPLOMAS

- Teaching specialities
- Business Administration
  - Cooperative Studies
  - Personnel Administration
  - Bilingual Secretary
- Public Administration
- Social Animation
- Alcoholism & Toxicology
- Gerontology
- Agricultural Sciences
- Engineering
- Mental Health & Psychiatric Nursing

MASTERS

- Reading
- Public Administration
- Health Administration
- Applied Psychology
- Social Work
- Urban & Rural Planning
- Food Science
- Civil & Industrial Engineering
- Fisheries Engineering
- Forest Engineering
- Land Information Managment
- Hospital Pharmacy
- Human Communication Disorders
- Periodontics
- Computer Science
- Oceanography (Fisheries option)

BACHELORS

- Journalism
- Public Relations
- Business Administration
  - Information Systems
  - Marketing
  - Finance
  - Fisheries
  - Secretarial Studies
- Common Law
- Social Work
- Gerontology
- Agriculture
- Marine Biology
- Food Science
- Home Economics
  - Food Service Management
  - Foods
  - Nutrition
  - Consumer Studies
- Geological Engineering
- Engineering Physics
- Forestry
- Physiotherapy
- Occupational Therapy
- Public Health Education
- Computer Science
- Computer Science & Business
- Data Analysis

DOCTORATE

- Education
- Marine & Environmental Law
- International & Comparative Law
- Civil Engineering
- Mechanical Engineering
- Forestry
- Anatomy
- Pharmacy

APPENDIX II

MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION
Comparisions of Operating Assistance Increases
and Several Indicators of Inflationary Pressures
1977-78 to 1983-84

		Indicators of Inflationary Pressures		
	Operating Assistance[1]	Consumer Price Index[2]	Average Weekly Wages and Salaries Maritime Provinces[2]	Atlantic Universities Non-Salary Price Index
	%	%	%	%
1977-78	7.9	7.6	12.4	14.9
1978-79	8.2	9.0	4.8	17.0
1979-80	7.5	9.3	10.3	12.6
1980-81	9.4	9.4	7.9	12.3
1981-82	10.8	12.3	10.3	14.4
1982-83	12.2	11.8	10.3	8.0[3]
1983-84	5.3	5.4	7.6	N/A

1. Includes restricted and unrestricted assistance but excludes programme expansion.
2. Year over year increases for the month of May
3. Interim value.

APPENDIX III

PERCENTAGE CHANGE IN OPERATING GRANT PER FULL-TIME STUDENT
MARITIME POST-SECONDARY INSTITUTIONS
1974-75 TO 1983-84
(Expressed in Constant Dollars[1])

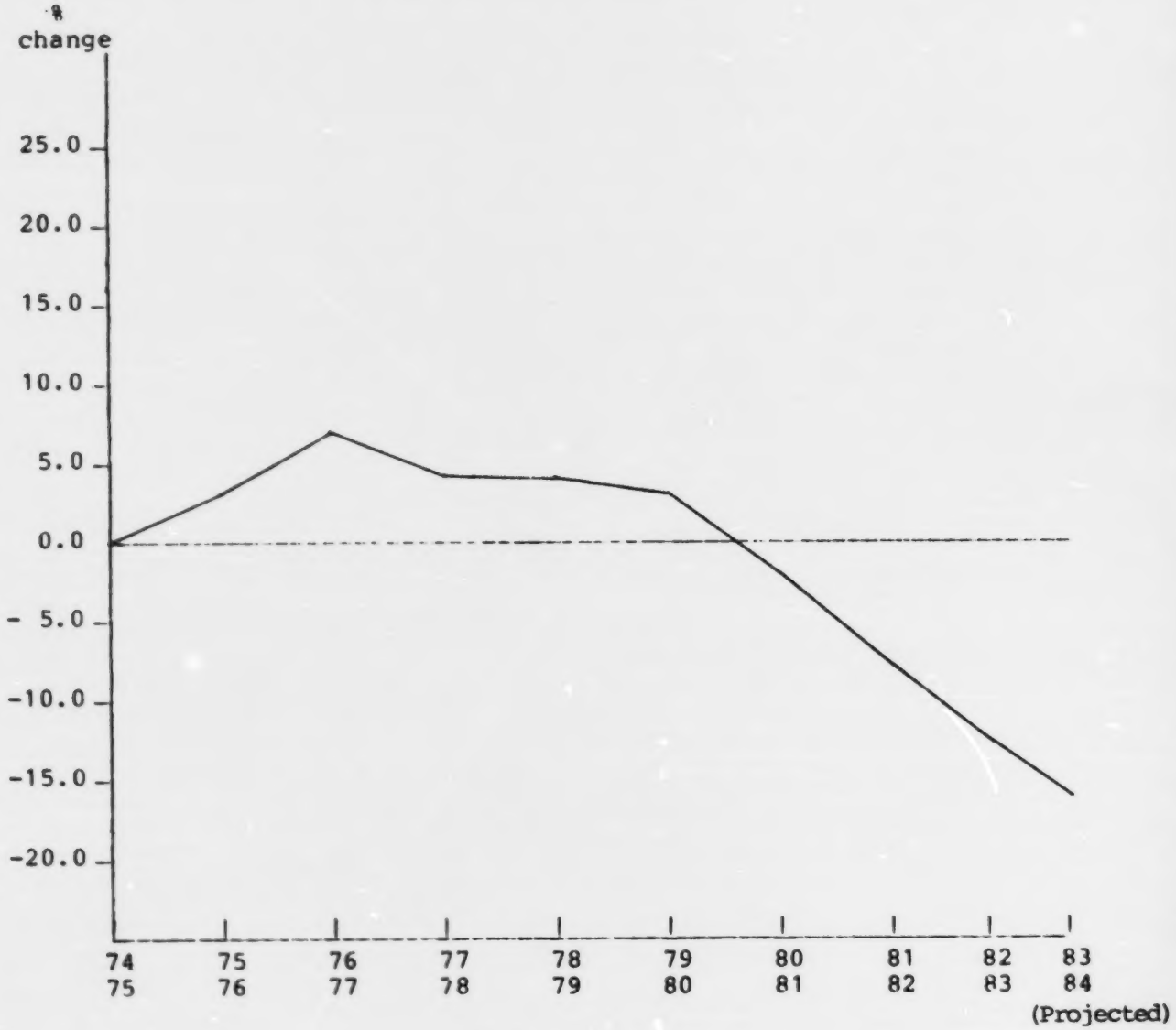

1. Deflator based on the Consumer Price Index and the Atlantic Universities Non-Salary Price Index.

Summary of Ontario Tripartite Committee Indicators of Interprovincial Comparisons of University Expenditures

	Provincial Operating Grant Per Student		Provincial Operating Grant Per Capita		Grant Plus Fees Per Student		Grant Plus Student Aid Per Capita	
	1974-75	1981-82	1974-75	1981-82	1974-75	1981-82	1974-75	1981-82
British Columbia	3,029(4)	6,436(2)	55(7)	120(4)	3,429(5)	7,084(2)	58(7)	124(4)
Alberta	3,345(1)	7,386(1)	72(1)	143(2)	3,758(1)	8,017(1)	73(1)	145(2)
Saskatchewan	2,977(5)	5,812(5)	56(6)	112(6)	3,430(4)	6,381(5)	59(6)	117(7)
Manitoba	2,895(8)	5,098(6)	58(3)	116(5)	3,093(9)	5,797(7)	64(3)	121(5)
Ontario	2,680(7)	4,476(10)	57(5)	101(9)	3,320(6)	5,529(9)	61(4)	105(9)
Quebec	3,067(3)	6,176(3)	58(3)	154(1)	3,455(3)	6,659(3)	61(4)	165(1)
New Brunswick	2,704(6)	4,998(7)	55(7)	109(8)	3,256(7)	5,759(8)	58(7)	117(7)
Nova Scotia	2,431(9)	4,908(8)	60(2)	130(3)	3,108(8)	6,034(6)	65(2)	139(3)
Prince Edward Island	2,414(10)	4,720(9)	41(10)	80(10)	2,863(10)	5,388(10)	45(10)	96(10)
Maritime Provinces	2,533	4,931	57	118	3,180	5,900	61	127
Newfoundland	3,079(2)	5,847(4)	48(9)	111(7)	3,554(2)	6,566(4)	52(9)	120(6)
Canada	2,871	5,829	58	123	3,380	6,300	62	130

	Total Operating Income Per Student		Provincial Operating Grant Plus Student Aid as % of Provincial Gross General Expenditures		Provincial Operating Grant Per $1,000 of Provincial Personal Income		Total University Operating Expenditures as % of Provincial Gross Domestic Product	
	1974-75	1981-82	1974-75	1981-82	1974-75	1981-82	1974-75	1981-82
British Columbia	3,678(4)	7,408(2)	4.87(6)	4.82(3)	9.78(10)	9.63(9)	0.93(9)	0.88(8)
Alberta	3,839(2)	8,318(1)	5.42(3)	4.14(8)	13.88(3)	11.41(5)	0.92(10)	0.79(10)
Saskatchewan	3,692(3)	6,822(4)	4.97(5)	4.02(9)	11.30(8)	9.75(8)	1.04(7)	0.89(7)
Manitoba	3,030(10)	5,968(8)	5.66(2)	4.68(4)	11.81(7)	10.71(7)	1.16(6)	1.07(6)
Ontario	3,502(6)	5,794(9)	5.18(4)	4.57(5)	9.95(9)	8.06(10)	1.02(8)	0.87(9)
Quebec	3,643(5)	7,009(3)	4.72(7)	4.96(2)	12.25(5)	14.29(3)	1.18(5)	1.47(4)
New Brunswick	3,322(7)	6,098(7)	4.63(8)	4.28(6)	14.47(2)	13.15(4)	1.56(3)	1.48(3)
Nova Scotia	3,303(8)	6,570(6)	5.81(1)	5.03(1)	14.61(1)	14.[illegible]2)	1.90(1)	2.13(1)
Prince Edward Island	3,219(9)	5,566(10)	3.23(10)	3.13(10)	11.96(6)	11.36(6)	1.55(4)	1.19(5)
Maritime Provinces	3,306	6,348	5.07	4.56	14.39	13.68	1.79	1.84
Newfoundland	3,644(1)	6,793(5)	3.59(9)	4.18(7)	13.79(4)	14.73(1)	1.66(2)	1.76(2)
Canada	3,548	6,616	4.99	4.64	11.24	10.69	1.09	1.06

Source: The Ontario Tripartite Committee on Interprovincial Comparisons of University Financing.

APPENDIX V

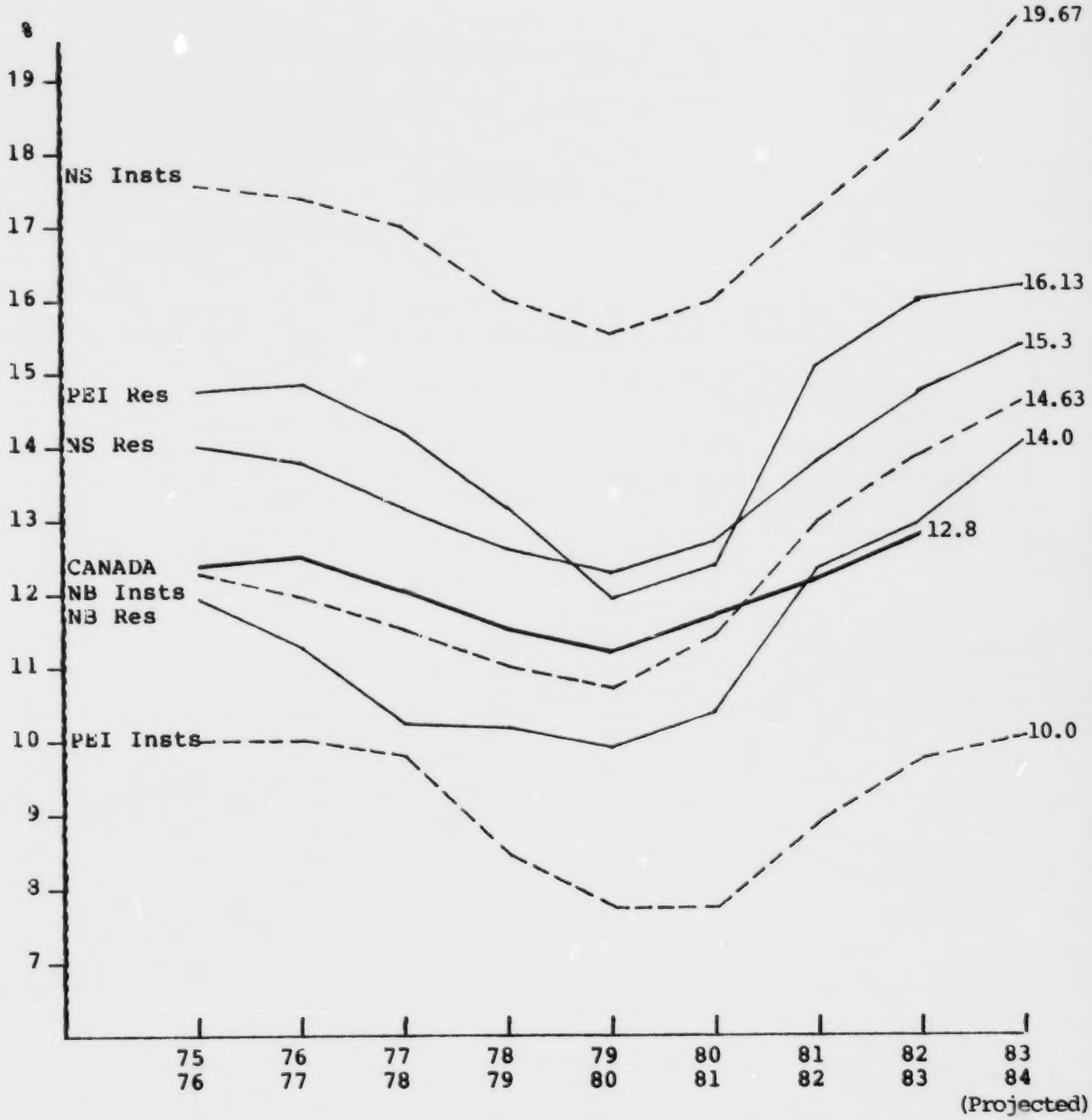

PARTICIPATION RATES[1] FOR FULL-TIME UNIVERSITY STUDENTS IN MARITIME UNIVERSITIES AND FOR MARITIME RESIDENTS STUDYING IN CANADA 1975-76 to 1982-83

[1]Based on population estimates of the 18-24 age cohorts
Years 1975-76 to 80-81 based on 1976 Census
Years 1981-82 to 1982-83 based on 1981 Census

MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION

Forecast Operating Assistance
1985-86 and 1986-87

	1984-85 Recommended	1985-86 Forecast	% Increase	1986-87 Forecast	% Increase
		($ Millions)			
NEW BRUNSWICK					
Unrestricted	94.2	99.1		104.4	
Restricted	4.3	4.6		4.8	
Foreign Student Fees	(1.1)	(1.1)		(1.2)	
	97.4	102.6	5.3	108.0	5.3
NOVA SCOTIA					
Unrestricted	145.4	154.5		164.0	
Restricted	7.2	7.6		8.0	
Foreign Student Fees	(2.7)	(2.8)		(2.9)	
	149.9	159.3	6.3	169.1	6.2
PRINCE EDWARD ISLAND					
Unrestricted	18.1	19.1		20.1	
Restricted	0.7	0.7		0.7	
Foreign Student Fees	(0.0)	(0.0)		(0.0)	
	18.8	19.8	5.3	20.8	5.1
TOTAL					
Unrestricted	257.7	272.7		288.5	
Restricted	12.2	12.9		13.5	
Foreign Student Fees	(3.8)	(3.9)		(4.1)	
	266.1	281.7	5.9	297.9	5.8

MARITIME PROVINCES HIGHER EDUCATION COMMISSION
Capital Assistance Recommendations - 1984-85, 1985-86 and 1986-87

	Total Assistance	1984-85			1985-86			1986-87		
		(000's)								
		N.B.	N.S.	P.E.I.	N.B.	N.S.	P.E.I.	N.B.	N.S.	P.E.I.
NEW BRUNSWICK										
Maritime Forest Ranger School[1,2]	10,500	841[4]	1,406	103[4]	2,022	1,730	248	1,263	1,081	155
Saint Thomas University										
Renovations to Holy Cross House and Edmund Casey Hall[2]	350	350	-	-	-	-	-	-	-	-
Université de Moncton										
-Centre universitaire de Moncton - debt retirement[2]	2,521	679	-	-	631	-	-	583	-	-
- Forestry School[2]	2,060	1,560	-	-	500	-	-	-	-	-
- library expansion	5,400	-	-	-	2,500	-	-	2,900	-	-
University of New Brunswick										
Library expansion[2]	2,700	2,000	-	-	700	-	-	-	-	-
	23,531	5,430	1,406	103	6,353	1,730	248	4,746	1,081	155
NOVA SCOTIA										
Dalhousie University										
Physical Sciences, Phase I	2,093	-	2,093	-	-	-	-	-	-	-
Law School expansion	3,380	-	-	-	-	2,000	-	-	1,380	-
Saint Francis Xavier University										
Library expansion	4,421	-	3,221	-	-	1,200	-	-	-	-
Service Facility	800	-	800	-	-	-	-	-	-	
Saint Mary's University										
Sports and Recreation Centre	6,463	-	-	-	-	2,000	-	-	4,463	-
Technical University of Nova Scotia										
Library expansion	5,473	-	3,475	-	-	1,998	-	-	-	-
Addition to "A" & "B" Building	2,156	-	2,156	-	-	-	-	-	-	-
	24,786	-	11,745	-	-	7,198	-	-	5,843	-
PRINCE EDWARD ISLAND										
University of Prince Edward Island										
College of Veterinary Medicine[1,2,3]	17,700	1,338	1,647	2,007	1,557	1,917	2,336	1,792	2,205	2,688
Sports and Recreation Complex	6,000	-	-	3,000	-	-	3,000	-	-	-
Main Building Renovations	2,000	-	-	500	-	-	500	-	-	500
	25,700	1,338	1,647	5,507	1,557	1,917	5,836	1,792	2,205	3,188
	74,017	6,768	14,798	5,610	7,910	10,845	6,084	6,538	9,129	3,343

1. Assumes Federal Government participation.
2. Previously approved.
3. College of Veterinary Medicine assistance is expressed in 1983 constant dollars.
4. Reflects previously budgeted amounts.

APPENDIX VII

CMEC
COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES
CONSEIL DES PREMIERS MINISTRES DES MARITIMES

MPHEC

MARITIME PROVINCES
HIGHER EDUCATION COMMISSION
Kings Place, Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

CESPM

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR DES PROVINCES MARITIMES
Kings Place, C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

(506) 453-2844

PLAN FINANCIER 1984-85

PLAN FINANCIER

1984-1985

Conformément à sa loi constitutive, la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes présente au Conseil des premiers ministres des Maritimes un plan de financement de l'enseignement supérieur dans la région pour l'année 1984-1985. La Commission présente également, dans son plan financier 1984-1985, des prévisions concernant les exigences en matière de financement pour les deux années financières suivantes:

	1983-84 Aide Approuvée	1984-85 Aide Recommandée	1985-86 Prévisions	1986-87 Prévisions
		(en millions)		
Aide de fonctionnement				
Aide non restreinte	239,7	253,9	268,8	284,4
Aide restreinte	4,6	12,2	12,9	13,5
Aide capitale	Non-disponible	27,2	24,8	19,0
Administration	0,6	0,7	0,7	0,7

Une analyse des recommandations pour 1984-1985 relatives à l'aide de fonctionnement par province, se trouve à la page 17. Une liste des recommandations pour les projets d'immobilisation se trouve à l'Annexe VII.

En présentant son plan financier, la Commission reconnaît au départ le caractère omniprésent des restrictions financières gouvernementales, occasionnées par les conditions économiques actuelles. Chaque gouvernement provincial a introduit des programmes de restriction selon sa propre situation et ses priorités financières. Par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard a légiféré pour limiter les augmentations salariales de la fonction publique y compris les établissements d'enseignement postsecondaire; de même, une loi en Nouvelle-Écosse couvre, pour une période d'un an, les règlements des conventions collectives renouvelées après septembre 1982; le Nouveau-Brunswick, quant à lui, a fixé un but relatif aux augmentations des dépenses salariales dans la fonction publique. Bien que la tâche de la Commission consiste à faire connaître au Conseil les besoins de la région pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, elle ne peut faire abstraction du contexte dans lequel ses recommandations seront reçues de la part du Conseil et des gouvernements provinciaux.

Les dépenses pour l'enseignement représentent un investissement dans l'avenir et l'application excessive de mesures de restriction aura des effets néfastes à long terme. La réalisation d'objectifs économiques et sociaux par des individus et les gouvernements, sera directement influencée par l'enseignement postsecondaire. Malgré cet environnement de restriction financière rigoureuse, la Commission recommande que le Conseil et

les gouvernements provinciaux fournissent le soutien nécessaire à l'existence d'un système d'enseignement postsecondaire efficace.

Dans les pages qui suivent, la Commission expose certaines des caractéristiques d'un système d'enseignement postsecondaire efficace dans les Maritimes, en se rapportant aux buts économiques et sociaux des provinces et de la région. De plus, la Commission pose un certain nombre des grandes questions qui influent présentement sur l'enseignement postsecondaire dans la région, et explique la signification de ces questions en cette période de restriction tout en recommandant certains moyens d'action.

Les caractéristiques d'un système d'enseignement postsecondaire efficace

(i) Un éventail convenable de programmes - En évaluant l'éventail des programmes, il faut tenir compte autant de l'accessibilité ou des possibilités éducatives fournies aux étudiants qualifiés, que des exigences des marchés de travail provinciaux et national. En examinant les besoins relatifs aux programmes, la Commission privilégie légèrement l'accessibilité, étant donné les éléments suivants: le choix de programmes chez les étudiants suit les tendances du marché du travail, la demande des étudiants pour différents programmes se mesure de façon plus précise et est plus stable que la demande d'emplois, le rapport

entre certains programmes et le marché du travail est très général, et, finalement, il est plus difficile, dans une petite région, d'équilibrer le choix des programmes chez les étudiants avec les exigences relatives à l'emploi. Toutefois, l'influence des exigences relatives à l'emploi sur la révision des programmes effectuée par la Commission, accroît en fonction du degré de spécialisation des programmes professionnels ou des programmes axés sur des emplois précis.

(ii) La pertinence du contenu des programmes - Cette caractéristique est importante à tous les niveaux de l'enseignement et fait actuellement l'objet d'une grande attention de la part des éducateurs. La pertinence est particulièrement importante pour l'enseignement postsecondaire puisque celui-ci constitue la dernière étape de la formation; il doit donc se situer à l'avant-garde des nouvelles connaissances, de la recherche, et de l'intégration du changement technologique à ces activités-là. Les diplômés doivent être au courant des nouvelles technologies afin de fonctionner efficacement dans le milieu de travail. Entre les éducateurs et les employeurs, il se crée un consensus selon lequel une base solide dans les matières principales d'une discipline - enrichie de cours de soutien appropriés et de principes d'enseignement généraux - donnerait une meilleure préparation professionnelle que le ferait un haut degré de spécialisation au premier cycle. Cette formule donne à

l'individu une plus grande capacité d'adaptation face aux changements dans le milieu de travail et l'environnement social.

(iii) La sensibilité des établissements - Cette caractéristique est essentielle pour assurer la réalisation des deux caractéristiques déjà mentionnées et elle prend une importance toujours plus grande vu l'influence du progrès technologique sur les exigences relatives à l'emploi et aux besoins de la société. En même temps, la sensibilité des établissements, notamment les universités, doit être tempérée en raison de la nature cyclique du choix des programmes chez les étudiants et du délai nécessaire à l'élaboration des programmes et l'obtention subséquente d'un diplôme par les étudiants. À l'avenir, l'on pourra réduire les variations irrégulières dans le choix des programmes chez les étudiants, grâce à la mise au point de meilleurs outils de prévision c.-à-d. le Système de projection des professions au Canada et une plus grande échange de renseignements entre les employeurs, les gouvernements, les écoles secondaires et les établissements postsecondaires.

(iv) La diversité et la répartition des établissements - La diversité des établissements donne aux étudiants en puissance des options pour ce qui est de la taille et la philosophie de l'établissement; la répartition, quant à elle, favorise des rapports plus serrés avec la population, permet un accès plus

grand aux services communautaires et culturels fournis par les établissements, et facilite l'interaction avec les entreprises. Tout en promouvant un système d'enseignement postsecondaire diversifié et bien réparti, il faut tâcher de réduire au minimum le double emploi et l'inefficacité d'échelle.

La Commission est convaincue que les gouvernements provinciaux et les établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces Maritimes ont réussi à mettre en place un système qui possède les caractéristiques décrites ci-dessus.

Durant la période 1974 à 1976, la Commission a élaboré un inventaire des programmes offerts dans les établissements postsecondaires des Maritimes. Ayant comparé cet inventaire avec les programmes qui existent dans d'autres provinces, ainsi qu'avec le profil des programmes de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, et des statistiques portant sur la demande des marchés du travail régionaux et national, la Commission a tiré la conclusion que l'éventail des programmes qui existent dans des établissements des Maritimes et ceux dont la Commission favorise l'élaboration, assuraient une base convenable étant donné les conditions économiques et l'importance de l'effectif étudiant.

Pour faire avancer davantage l'élaboration organisée des

programmes dans la région, la Commission a demandé des énoncés du rôle et des objectifs des établissements postsecondaires, que la Commission a publiés par la suite, avec d'autres renseignements, dans le rapport Regards sur nous-mêmes en mai 1981. Ce document continue à servir d'outil valable dans la planification et pour approfondir notre compréhension de la diversité et de la très grande répartition des établissements de la région.

Les établissements postsecondaires des Maritimes ont pu réagir avec succès au changement dans le choix des programmes chez les étudiants et dans les exigences du marché du travail. Pendant les années 1960, les établissements postsecondaires se sont agrandis afin de s'accommoder à la demande toujours croissante d'enseignement postsecondaire. On a assisté à une croissance fortuite touchant toute la gamme des programmes du premier et du deuxième cycles dans le contexte d'une économie vigoureuse accompagnée d'une inépuisable demande de diplômés postsecondaires. Lors des années 1970, il y a eu un changement dramatique dans la situation; la croissance a plafonné et des déplacements des effectifs se sont manifestés pour ce qui est des programmes. Le tableau suivant démontre, avec des exemples, l'ampleur des déplacements des effectifs auxquels il fallait s'accommoder dans la région depuis sept ans:

Programmes de baccalauréat	Effectifs 1975-76	Effectifs 1982-83	% Variation
Administration des affaires	3 753	6 462	+ 72 %
Génie	1 781	3 116	+ 75 %
Informatique	186	1 246	+ 570 %
Éducation	2 896	2 234	- 23 %
Arts	6 338	4 687	- 26 %
Sciences	4 093	3 473	- 15 %

Une autre indication de la sensibilité des établissements des Maritimes, est l'implantation, la modification, ou l'adaptation de quelque 180 programmes depuis la création de la Commission en 1974. Environ 40 % de ce nombre représente de nouveaux programmes dont la plupart sont axés sur les compétences professionnelles (voir Annexe I). À l'exception de quatre programmes coûteux (l'école de droit de langue française, l'agrandissement de l'école d'art dentaire, l'ajout de la troisième et de la quatrième années en agriculture, et un programme d'ergothérapie), ces changements dans les programmes et les déplacements des effectifs mentionnés précédemment, se sont effectués sans financement supplémentaire, mais plutôt par la réaffectation des ressources dans les établissements. De plus, la prestation et l'accessibilité des programmes se sont améliorées grâce à l'intégration des cours réguliers et des cours d'extension, à l'introduction des intersessions, à une plus grande souplesse en ce qui a trait aux sessions d'été et au lancement de l'enseignement à distance.

Il est plus difficile de mesurer la pertinence du contenu

des programmes. La responsabilité de la définition du contenu des programmes revient aux établissements, bien que ce soit des associations professionnelles qui définissent les exigences touchant aux attestations ou qui établissent des orientations souhaitables pour les programmes où les finissants désirent normalement adhérer à de telles associations. Dans la plupart des cas, les établissements ont recours à des moyens moins structurés pour déterminer le contenu des programmes, comme par exemple, la tradition, l'évaluation de la part de ses semblables, les commentaires des étudiants et la comparaison entre établissements. Dans les programmes où il y a attestation officielle, les établissements des Maritimes répondent aux normes nationales. Par ailleurs, les diplômés des établissements des Maritimes obtiennent de bons résultats en tant que candidats aux emplois et aux programmes de deuxième cycle.

Dans ses plans financiers antérieurs, la Commission a souligné l'importance de l'enseignement postsecondaire pour le développement social et économique de la région. La Commission désire signaler avec insistance sa conviction que l'importance de l'enseignement postsecondaire à cet égard va en augmentant. L'accélération du changement technologique, l'expansion et la diversification des connaissances, et la naissance de nouvelles disciplines, viendront accroître la signification des ressources humaines dans le développement économique. L'enseignement post-

secondaire sera un élément capital dans le développement des ressources humaines de la région et influera donc sur la position concurrentielle de la région en ce qui concerne le développement économique.

Les conséquences sociales futures du changement technologique croîtront sans cesse. Les établissements d'enseignement postsecondaire doivent mettre au point les ressources nécessaires pour traiter ces problèmes sociaux à mesure qu'ils apparaissent, ils doivent inculquer chez leurs diplômés la capacité de grandir avec ces changements et de s'y adapter dans le milieu de travail et dans la société, et ils doivent jouer un rôle important pour donner à la population en général et aux professionnels en particulier, les possibilités de développer et de conserver les connaissances technologiques.

Les grandes questions qu'affrontent les établissements d'enseignement postsecondaire dans la région

Les restrictions financières - Cette question n'a sans doute rien de nouveau pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, et la Commission a essayé, dans ses plans financiers antérieurs, d'informer le Conseil des restrictions financières auxquelles font face les établissements de la région. Dans l'Annexe II il y a une comparaison entre d'une part, les augmentations de l'aide

de fonctionnement depuis sept ans, et d'autre part, les augmentations de l'indice du prix à la consommation, les salaires et traitements des Maritimes et l'indice des prix non salarial des universités de l'Atlantique. Cette annexe indique que les augmentations d'aide durant cette période étaient moindres que les augmentations des indicateurs des pressions inflationnistes qui s'exercent sur les établissements postsecondaires.

L'Annexe III démontre d'autres difficultés financières auxquelles font face les établissements postsecondaires des Maritimes. Depuis 1974-1975, il y a eu une baisse réelle de l'ordre de 15 % dans les subventions de fonctionnement par étudiant.

Les restrictions financières influent sur la qualité de l'enseignement. Entre 1974-1975 et 1981-1982, les acquisitions annuelles de matériel et de volumes de bibliothèque dans les établissements des Maritimes, ont connu une baisse réelle de presque 25 %. Pendant les quatre dernières années, il y a eu des réductions considérables du personnel de soutien des établissements; le corps enseignant, quant à lui, est demeuré au même niveau, malgré l'augmentation des inscriptions de l'ordre de 25 % et l'augmentation des activités de recherche, cette dernière étant de l'ordre de 50 % si on la mesure en termes d'argent.

Il existe trois points qui sont particulièrement inquiétants

pour la Commission, en ce qui concerne l'environnement de restrictions financières qui s'installent: l'insuffisance du personnel dans certains programmes dont la qualité se trouve ainsi menacée, l'annulation de programmes, ce qui réduit l'accessibilité à l'intérieur de la région, et la poursuite de l'élaboration des programmes requis. Lorsque la Commission présentait ses recommandations d'aide financière des années précédentes, elle touchait à la possibilité que les établissements trouveraient nécessaire l'annulation de certains programmes afin d'assurer le maintien de la qualité d'autres programmes en cette période interrompue de restriction. La poursuite de l'élaboration de programmes qui comportent des conséquences financières considérables, sera essentielle en dépit de cette période de restriction. Afin d'assurer la coordination de la rationalisation et l'élaboration des programmes dont la région a besoin, la Commission a entrepris des discussions avec des établissements au sujet d'une révision possible de tous les programmes dans les universités des Maritimes. Une telle révision serait une extension des outils de planification déjà mise au point: l'inventaire des programmes, le mécanisme d'approbation des programmes et les énoncés du rôle et des objectifs des établissements.

La direction des établissements - Durant cette période de restrictions financières, la concurrence pour recevoir des fonds du gouvernement est intense. Par conséquent, et étant donné

l'ampleur et le degré de l'engagement gouvernemental dans le financement de l'enseignement postsecondaire, il y a chez les gouvernements une tendance compréhensible à se préoccuper davantage de la question de la responsabilité et à s'assurer que l'on réponde aux besoins des gouvernements. Advenant que les attentes de ceux-ci ne soient pas satisfaites à cet égard, il pourrait y avoir une tendance à une mainmise accrue de la part des gouvernements sur les fonds affectés aux établissements postsecondaires ou même à la participation de ceux-ci à la direction des établissements. Une évolution dans ce sens constituerait une menace à la notion de l'autonomie des établissements. La Commission croit qu'il faut préserver l'autonomie des établissements afin d'assurer la stabilité dans l'enseignement postsecondaire. L'autonomie des établissements amortit les pressions excessives qui s'exercent sur eux pour faire adapter le type et le contenu des programmes aux prévisions du marché du travail, pour faire limiter la recherche aux domaines cibles, et pour faire diminuer la diversité des établissements. La Commission comprend les inquiétudes des gouvernements et croit que ces problèmes peuvent être surmontés sans sacrifier les avantages de l'autonomie des établissements. Un aspect du problème vient du fait que les établissements n'ont pas réussi, de toute évidence, à sensibiliser comme il faut le grand public et les gouvernements, quant à leurs activités et réalisations, et les gouvernements n'ont pas, dans le passé, défini de normes de responsabilité pour les

établissements. L'Annexe IV contient des renseignements récents relatifs aux indicateurs des niveaux de soutien de l'enseignement postsecondaire, et révèle que les établissements des Maritimes fonctionnent efficacement en comparaison avec les établissements d'autres provinces. Le projet de révision des programmes devrait apporter d'autres éclaircissements et répondre aux questions concernant la responsabilité et la sensibilité devant les besoins identifiés. Finalement, les discussions entre les gouvernements fédéral et provinciaux, portant sur les ententes futures pour partager les frais de l'enseignement postsecondaire, aboutiront peut-être à certaines normes généralement acceptées à l'égard de la responsabilité des établissements.

Le changement technologique - La Commission a souligné, dans des plans financiers antérieurs, la signification toujours plus grande de cet élément. Il devient plus facile de mesurer l'impact de la technologie et de ses conséquences financières. Deux exemples précis sont d'abord la croissance très rapide, à l'échelle du système d'enseignement, de la demande pour avoir accès aux ressources informatiques, et deuxièmement, le mouvement individuel et collectif, des établissements postsecondaires des Maritimes, vers l'enseignement à distance. Le premier exemple démontre l'effet de la technologie sur les programmes existants; pour rester pertinent, l'enseignement postsecondaire doit, comme nous l'avons déjà indiqué, être à l'avant-poste des connaissances

et de la technologie. Les initiatives des établissements dans l'enseignement à distance, indiquent l'impact de la technologie pour ce qui est de l'élargissement du champ de la prestation de l'enseignement postsecondaire. Il pourrait s'agir là d'un premier pas vers l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire à une clientèle complètement nouvelle par le biais de l'extension des ressources au-delà des campus jusqu'aux foyers et lieux de travail. Le projet de l'Association des universités de l'Atlantique visant à établir un bureau d'enseignement à distance, est un exemple de la coopération entre les établissements, visant à assurer un développement coordonné et rentable dans ce domaine. Le changement technologique comporte des conséquences considérables quant aux coûts; c'est là un élément que les gouvernements devraient reconnaître lorsqu'ils fixent les niveaux de financement postsecondaire.

Les changements dans les effectifs - Présentement, les établissements à travers le pays se font inonder d'un nombre croissant d'étudiants. Les chiffres préliminaires indiquent que les inscriptions dans les Maritimes pour 1983-1984 dépasseront de 6,5 % les niveaux records de l'an dernier. Depuis quatre ans, les effectifs dans la région ont augmenté de 25 % c.-à-d. 8 000 étudiants à temps plein. Cette poussée de la demande chez les étudiants pose des difficultés de plus en plus grandes pour les établissements à cause de la situation financière extrêmement

serrée de ceux-ci. En s'accommodant à cet état d'affaires, certains établissements de la région ont fixé des plafonds soit pour l'effectif total, soit de façon sélective pour certains programmes. En Ontario, les normes d'admission ont été modifiées à un certain nombre d'établissements pour faire face aux pressions dues aux effectifs. Les établissements adoptent ces mesures pour harmoniser les niveaux des effectifs avec les ressources disponibles, dans le but d'assurer le maintien d'un enseignement de qualité. Sur ce plan, la Commission s'inquiète principalement du fait que l'application plus grande de ces mesures restrictives pourrait nuire à l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire. Une diminution de l'accessibilité pendant cette période d'inscriptions nombreuses pourrait entraîner des changements d'attitudes envers l'accessibilité à l'avenir, dans la mesure où les restrictions financières persisteraient, bien qu'il y ait un reflux des pressions dues aux effectifs. Malgré les taux de participation records que l'on voit présentement dans l'enseignement postsecondaire (voir Annexe V), la Commission soutient la notion que l'enseignement postsecondaire sous une forme quelconque devrait être disponible à toute personne qualifiée. En outre, la Commission est d'avis que l'accessibilité est particulièrement importante en cette période où la jeunesse de notre pays connaît un taux de chômage très élevé. La participation à l'enseignement postsecondaire devrait être encouragée, vu les avantages à long terme qui en résultent, et vu les pressions

Tableau I

PROPOSITION D'AIDE DE FONCTIONNEMENT 1984-85

	1983-84 Crédits approuvés			1984-85 Crédits recommandés									
				Subsistance									
	Non Restreinte	Restreinte	Total	Non restreinte	Restreinte	Total	% Aug.	Expansion des programmes	% Aug.	Péré-quation	% Aug.	Total	% Aug.
NOUVEAU-BRUNSWICK													
Subventions aux établissements	82,9	3,9	86,8	89,3	4,3	93,6	7,7	0,6				94,2	8,5
Subventions à d'autres provinces	4,3	-	4,3	4,3		4,3	(0,2)					4,3	(0.2)
	87,2	3,9	91,1	93,6	4,3	97,9	7,3	0,6		-		98,5	8,1
Etudiants étrangers (frais supplémentaires)	(0,9)	-	(0,9)	(1,1)	-	(1,1)		-		-		(1,1)	
	86,3	3,9	90,2	92,5	4,3	96,8	7,3	0,6	0,7	-	0,0	97.4	8,0
NOUVELLE-ECOSSE													
Subventions aux établissements	145,1	-	145,1[a]	149,0	7,2	156,2	7,6	1,3		1,6		159,1	9,6
Subventions à d'autres provinces	(6,2)	-	(6,2)	(6,5)	-	(6,5)	3,7	-		-		(6,5)	3,7
	138,9	-	138,9	142,5	7,2	149,7	7,8	1,3		1,6		152,6	9,8
Etudiants étrangers (frais supplémentaires)	(2,2)		(2,2)	(2,7)	-	(2,7)		-		-		(2,7)	
	136,7	-	136,7	139,8	7,2	147,0	7,6	1,3	1,0	1,6	1,1	149,9	9,7
ÎLE-DU-PRINCE-EDOUARD													
Subventions aux établissements	13,4	0,7	14,1	14,3	0,7	15,0	6,6	-		-		15,0	6,6
Subventions à d'autres provinces	3,3	-	3,3	3,8	-	3,8	15,8	-		-		3,8	15,8
	16,7	0,7	17,4	18,1	0,7	18,8	8,4	-		-		18,8	8,4
Etudiants étrangers (frais supplémentaires)	0,0		0,0	(0,0)	-	0,0						(0,0)	
	16,7	0,7	17,4	18,1	0,7	18,8	8,3	-		-		18,8	8,3
TOTAL	239,7	4,6	244,3	250,4	12,2	262,6	7,5	1,9	0,8	1,6	0,7	266,1	9,0

Remarques: a) Sous-entend que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse appliquera la formule de financement recommandée par la CESPM à la Technical University of Nova Scotia en 1983-84.
b) Les montants d'aide sont en millions de dollars.
c) Les pourcentages d'augmentation sont calculés à partir de chiffres exacts et peuvent donc s'écarter légèrement des résultats qui s'appuient sur les chiffres approximatifs ci-dessus.

financières que le chômage exerce sur d'autres programmes sociaux des gouvernements. La Commission exhorte le Conseil et les gouvernements provinciaux à assurer, au moyen du soutien financier à l'enseignement postsecondaire, que tous les étudiants qualifiés continuent à y avoir accès. À l'avenir, l'accessibilité aura une importance accrue pour satisfaire à la demande de ressources humaines très compétentes.

Les recommandations financières de la CESPM

(a) Aide de fonctionnement

La subsistance - Au cours des cinq dernières années, la Commission a utilisé une approche historique dans l'élaboration de recommandations de financement en vue de maintenir les niveaux existants d'activité. Les augmentations recommandées par la Commission s'appuyaient sur les augmentations effectives des indicateurs reflétant les augmentations des dépenses qu'ont connues les établissements d'enseignement postsecondaire. L'an dernier, lorsqu'elle a présenté ses recommandations d'augmentations pour 1983-1984, la Commission a souligné que le changement rapide qu'avait subi l'économie, a produit un décalage important entre d'une part, le facteur de gonflement des dépenses recommandé par la Commission et, d'autre part, les taux actuels et prévus d'inflation. Malgré ce changement, la Commission est toujours d'avis que les niveaux proposés à partir de l'approche

historique, se justifiaient du point de vue des besoins de l'enseignement postsecondaire de la région, notamment lorsqu'on tient compte de la période prolongée de restrictions relatives à l'enseignement postsecondaire, et du niveau élevé des effectifs que l'on connaît à l'heure actuelle.

Cependant, ayant fait une étude approfondie de l'approche adoptée pour déterminer le facteur de gonflement des dépenses pour 1984-1985, la Commission a décidé de s'éloigner de l'approche historique. La Commission avait prôné cette approche dans la perspective qu'à la longue, il y aurait une reconnaissance effective de l'augmentation des frais. Tel ne serait le cas que si les gouvernements adoptent une position conséquente par rapport à l'approche historique, autant lorsque le taux d'augmentation des prix est en hausse que lorsque celui-ci est en baisse. Les gouvernements des Maritimes ont fait savoir, dans leurs réponses aux recommandations de la Commission pour 1983-1984, qu'ils n'acceptent pas l'approche historique pendant une période où la tendance des taux d'inflation est à la baisse. Maintenir cette approche aurait donc des conséquences néfastes pour les établissements si les gouvernements ne l'acceptent que lorsque le taux d'augmentation des frais est à la hausse.

La Commission recommande pour 1984-1985, une augmentation de subsistance de 7,5 % composée d'un facteur de gonflement des

dépenses de 5,5 % et d'un ajustement de 2,0 % pour compenser la croissance des effectifs. Les contributions provinciales comprises dans cette recommandation de financement, sont présentées à la page 17.

Pour arriver à sa recommandation d'un facteur de gonflement des dépenses de 5,5 %, la Commission a pris en considération les taux d'augmentation actuels et prévus de l'inflation et des salaires et traitements hebdomadaires moyens. La Commission croit que le facteur de gonflement proposé est conséquent avec les objectifs salariaux des gouvernements provinciaux en ce qui a trait à la fonction publique, étant donné les frais salariaux supplémentaires résultant des éléments comme la promotion et le mérite - qui sont en moyenne de l'ordre de 2 % par an dans les établissements - ainsi que les taux traditionnellement plus élevés de l'augmentation des prix des articles non salariaux dans les établissements; toutefois, l'Annexe II démontre que le taux d'augmentation de l'indice des prix non salarial des universités de l'Atlantique s'est approché, selon les dernières statistiques, de celui de l'indice du prix à la consommation.

En raison des prévisions portant sur l'évolution des effectifs étudiants dans l'enseignement postsecondaire, la Commission n'avait pas, jusqu'à présent, proposé de mesures en rapport avec l'augmentation des effectifs qui a eu lieu ces

dernières années. Toutefois, la Commission se sent obligée d'agir de la sorte cette année puisque l'augmentation pour 1983-1984, la quatrième augmentation consécutive, représente une hausse de l'ordre de 25 % (environ 8 000 étudiants à temps plein) par rapport à 1979-1980. Étant donné les prévisions de la persistance d'un taux de chômage élevé et de l'incertitude économique au cours des prochaines années, la Commission prévoit que les taux de participation élevés se maintiendront. Bien que la taille de la classe débutante de 1983-1984 puisse refléter le rétrécissement de la réserve des étudiants postsecondaires en puissance, la Commission croit que les établissements connaîtront des niveaux d'effectifs élevés durant les prochaines années. L'augmentation proposée de 2 % ne devrait pas accroître l'ampleur du système dans la région, mais devrait plutôt permettre aux établissements de s'arranger de façon très marginale, puisqu'il s'agit de moins de 10 % de la croissance des effectifs depuis quatre ans. Cette somme, ajoutée aux revenus supplémentaires provenant des frais de scolarité, permettrait aux établissements de s'organiser afin d'assurer le maintien de l'accessibilité et de la qualité durant cette période de pointe de l'effectif étudiant.

Les niveaux de financement prévus par la Commission pour 1985-1986 et 1986-1987 se trouvent dans l'Annexe VI et comprennent un facteur de gonflement des dépenses de 5 % par an. Les

prévisions pour ces deux années ne renferment pas d'autres dispositions concernant la variation des effectifs. La Commission étudiera cette question chaque année avant de présenter ses recommandations.

Les recommandations de la Commission qui portent sur la subsistance, se fondent toujours sur la politique voulant que les frais de l'enseignement postsecondaire assumés par les étudiants au moyen des frais de scolarité, ne devraient pas diminuer proportionnellement au coût total de l'enseignement postsecondaire. Les frais de scolarité devraient donc augmenter à un taux semblable au facteur de gonflement proposé pour 1984-1985. Encore une fois, les budgets des gouvernements provinciaux destinés à l'aide aux étudiants devraient refléter l'augmentation des frais de scolarité prévue pour 1984-1985.

L'expansion des programmes - La Commission recommande une augmentation supplémentaire pour l'expansion des programmes. Cette augmentation se rapporte uniquement aux programmes dont les coûts sont relativement élevés, et aux besoins dans la région qui étaient déjà l'objet d'engagements gouvernementaux ou de recommandations antérieures de la part de la Commission. Parmi les programmes qui tombent dans la première catégorie, on compte l'expansion de l'école d'art dentaire et l'introduction de l'ergothérapie à l'université Dalhousie ainsi que l'ajout de la

troisième et de la quatrième années au programme d'agriculture au Nova Scotia Agricultural College: le programme des sciences de l'alimentation à l'université Acadia et le programme de foresterie à l'université Acadia et le programme de foresterie à l'Université de Moncton tombent dans la deuxième catégorie. Par suite à l'entente conclue entre les gouvernements fédéral et provinciaux, le Collège de médecine vétérinaire qui sera construit à l'université de l'Île-du-Prince-Edouard, ne devrait avoir de conséquences sur le plan des subventions de fonctionnement qu'après son achèvement en 1987.

Calculés sur la base des exigences financières des programmes susmentionnés, les fonds affectés à l'expansion des programmes représentent une augmentation de 0,8 % à l'échelle régionale. Cependant, tel qu'indiqué à la page 17, les conséquences de cette recommandation pour les différentes provinces sont inégales.

La Commission ne recommandera pas de fonds supplémentaires pour de nouveaux programmes autres que ceux que nous venons d'identifier, jusqu'à la réalisation de la révision des programmes existants, proposée précédemment dans le présent document. Cette politique n'a pas d'effets sur l'année 1984-1985 puisque l'étude que la Commission a réalisée touchant les programmes prévus pour cette année-là, n'a relevé aucun programme

qui représente, du point de vue de la Commission, des coûts et des besoins assez grands pour justifier des fonds pour l'expansion des programmes.

Les augmentations prévues pour l'expansion des programmes en 1985-1986 et 1986-1987, sont de l'ordre de 0,1 % dans chacune de ces années. Ces augmentations comprennent des fonds supplémentaires qui sont nécessaires pour le programme de foresterie de l'Université de Moncton et le programme de quatre ans au Nova Scotia Agricultural College. De plus, des fonds sont prévus à partir de 1986-1987 pour l'expansion, déjà approuvée par le Conseil, de l'École des gardes forestiers des Maritimes.

Les prévisions n'incluent aucune aide supplémentaire qui pourrait se révéler nécessaire pour l'expansion par étapes de l'école d'art dentaire de l'université Dalhousie. Ces montants dépendront des niveaux de l'effectif étudiant de l'école, lesquels font présentement l'objet de discussions entre les gouvernements, l'université Dalhousie, et la Commission.

La péréquation - La Commission recommande une augmentation de 0,75 % afin de relancer la péréquation qui devait s'étendre sur une période de dix ans, et qui touche à plusieurs établissements de la Nouvelle-Écosse. Cet élément n'a de conséquences que pour la Nouvelle-Écosse et, tel qu'indiqué à la page 17, repré-

sente une augmentation de l'ordre de 1,1 % par rapport à la base de financement de cette province. Jusqu'à présent, la péréquation s'échelonnait sur quatre ans. Les prévisions de financement pour 1985-1986 et 1986-1987 comprennent également d'autres moyens qui sont nécessaires à la poursuite du processus.

Si l'on se reporte à la page 17, la Commission maintient sa recommandation qu'une partie de l'aide de fonctionnement (environ 5 %) soit réservée à la modification et aux rénovations ainsi qu'aux fins qui ne se rattachent pas à l'espace (matériel, livres de bibliothèque, etc.). Ces fonds réservés garantissent qu'un montant minimal serve à entretenir, d'une année à l'autre, les ressources immobilières et matérielles. À longue échéance, ces fonds prolongeront la vie effective des installations et réduiront les dépenses en aide capitale. Selon le mémoire présenté à la Commission par l'Association des universités de l'Atlantique, les établissements postsecondaires des Maritimes soutiennent fortement le maintien des fonds destinés à la modification, la rénovation et aux fins qui ne se rattachent pas à l'espace.

En 1983-1984, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a fourni toute son aide de fonctionnement par le biais de la catégorie non restreinte. La Commission recommande que l'on ramène au niveau normal, la forme restreinte du financement affecté aux établisse-

ments de la Nouvelle-Écosse, en transférant les fonds de la catégorie non restreinte à la catégorie restreinte.

La Commission propose de fournir, à même l'aide de fonctionnement restreinte, de l'aide en 1984-1985 à deux initiatives de coopération mises de l'avant par l'Association des universités de l'Atlantique soit, l'établissement d'un centre commun pour les demandes d'inscriptions et d'un bureau de l'enseignement à distance. Bien que la part des frais qu'assumerait la Commission pour l'établissement d'un centre commun pour les demandes (40 000 $ en montant unique) et d'un bureau de l'enseignement à distance (50 000 $ par an pendant trois ans) soit relativement petite, la Commission croit que ces deux projets seraient extrêmement importants pour l'amélioration des services dispensés à la population des Maritimes et pour le partage des ressources entre les établissements.

(b) Aide capitale

Suite à une étude des projets d'immobilisation des établissements prévus sur une période de cinq ans, la Commission a approuvé en principe les projets d'immobilisation énumérés dans l'Annexe VII. Tel qu'indiqué dans l'annexe, certains de ces projets ont déjà été approuvés par les gouvernements. La liste ne contient aucun projet en sus de ceux qui sont compris dans le plan financier de l'an dernier. La Commission a adopté une

attitude très restrictive envers ses recommandations d'aide capitale, en raison de la très grande priorité que la Commission attribue à ses recommandations d'aide de fonctionnement, à l'environnement de restrictions financières, et à la liste actuelle des projets qui attendent une réponse de la part des gouvernements.

(c) L'administration de la Commission

La Commission demande que son budget d'administration pour 1984-1985 soit augmenté de 3,9 % pour atteindre 660 000 $. La demande pour 1984-1985 et les prévisions pour les deux années suivantes, sont faites en fonction du maintien des niveaux actuels d'activité avec un effectif de onze personnes.

Conclusion

L'enseignement postsecondaire jouera un rôle très important dans l'avenir des provinces Maritimes grâce à son influence sur le progrès économique et social, et sur le développement des ressources humaines. La Commission a toujours considéré ses recommandations relatives au financement comme représentant des niveaux de financement essentiels. Que les établissements aient pu se débrouiller durant ces années où les niveaux de financement approuvés étaient en deçà des niveaux recommandés, sans subir de graves conséquences, ne signifie pas que les niveaux recommandés

n'étaient pas nécessaires. À court terme, les établissements peuvent, en retardant les dépenses qui sont nécessaires au maintien des ressources matérielles, faire des ajustements qui n'influent pas négativement sur la qualité de l'enseignement. Toutefois, la prolongation des périodes de financement insuffisant, aura des effets négatifs sur la qualité et l'accessibilité si l'on mesure ces dernières en fonction des caractéristiques d'un système postsecondaire efficace: un éventail convenable de programmes, la pertinence du contenu des programmes, la sensibilité des établissements, et la diversité ainsi que la répartition des établissements. Les dépenses pour l'enseignement postsecondaire représentent, en principe, des investissements à long terme; inversement, la qualité et l'accessibilité souffriront longtemps de l'effet désavantageux d'un financement insuffisant.

ANNEXE I

PROGRAMMES UNIVERSITAIRES PROFESSIONNELS OU AXES SUR LE MARCHE DE TRAVAIL APPROUVES DEPUIS L'ETABLISSEMENT DE LA COMMISSION EN 1974

CERTIFICATS/DIPLOMES DU 1er CYCLE

- Enseignement (spécialités)
- Administration des affaires
  - Etudes coopératives
  - Administration du personnel
  - Secrétariat bilingue
- Adminstration publique
- Animation sociale
- Alcoolisme et toxicomanies
- Gerontologie
- Sciences agricoles
- Génie
- Santé mentale et nursing psychiatrique

MAITRISE

- Lecture
- Administration publique
- Administration de la santé
- Psychologie appliquée
- Services sociaux
- Planification urbaine et rurale
- Science des vivres
- Génie civil et industriel
- Génie des pêcheries
- Génie forestier
- Gestion du cadastre
- Pharmacie
- Audiologie et orthophonie
- Périodontie
- Informatique
- Océanographie (pêcheries)

BACCALAUREAT

- Journalisme
- Relations publiques
- Administration des affaires
  - Systèmes d'information
  - Commercialisation
  - Finance
  - Gestion des pêches
  - Secrétariat
- Droit commun
- Services sociaux
- Gerontologie
- Agriculture
- Biologie de la marine
- Science des vivres
- Economie familiale
  - Gestion des services alimentaires
  - Alimentation
  - Nutrition
  - Etudes de la consommation
- Génie géologique
- Génie physique
- Sciences forestières
- Physiothérapie
- Ergothérapie
- Education en santé publique
- Informatique
- Informatique et administration des affaires
- Analyse de données

DOCTORAT

- Education
- Droit de la mer et de l'environnement
- Driot international et comparé
- Génie civil
- Génie mécanique
- Sciences forestières
- Anatomie
- Pharmacie

ANNEXE II

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES PROVINCES MARITIMES
Comparaisons des augmentations entre l'aide de fonctionnement
et plusieurs indicateurs des pressions inflationnistes
1977-78 à 1983-84

		Indicateurs des pressions inflationnistes		
	Aide de fonctionnement [1]	L'indice des prix à la consommation [2]	Les salaires et traitements moyens par semaine aux Maritimes [2]	L'indice des prix non-salarial des universités de l'Atlantique
	%	%	%	%
1977-78	7.9	7.6	12.4	14.9
1978-79	8.2	9.0	4.8	17.0
1979-80	7.5	9.3	10.3	12.6
1980-81	9.4	9.4	7.9	12.3
1981-82	10.8	12.3	10.3	14.4
1982-83	12.2	11.8	10.3	8.0 [3]
1983-84	5.3	5.4	7.6	N/A

1. L'aide de fonctionnement restreinte et non-restreinte y sont incluses, mais l'expansion de programmes y est exclue.
2. Augmentations annuelles, mois de mai.
3. Valeur intérimaire.

ANNEXE III

POURCENTAGE DU CHANGEMENT DANS LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR ETUDIANT A PLEIN-TEMPS INSTITUTIONS POSTSECONDAIRES DANS LES MARITIMES
1974-75 à 1983-84
(Exprimé en dollars constants[1])

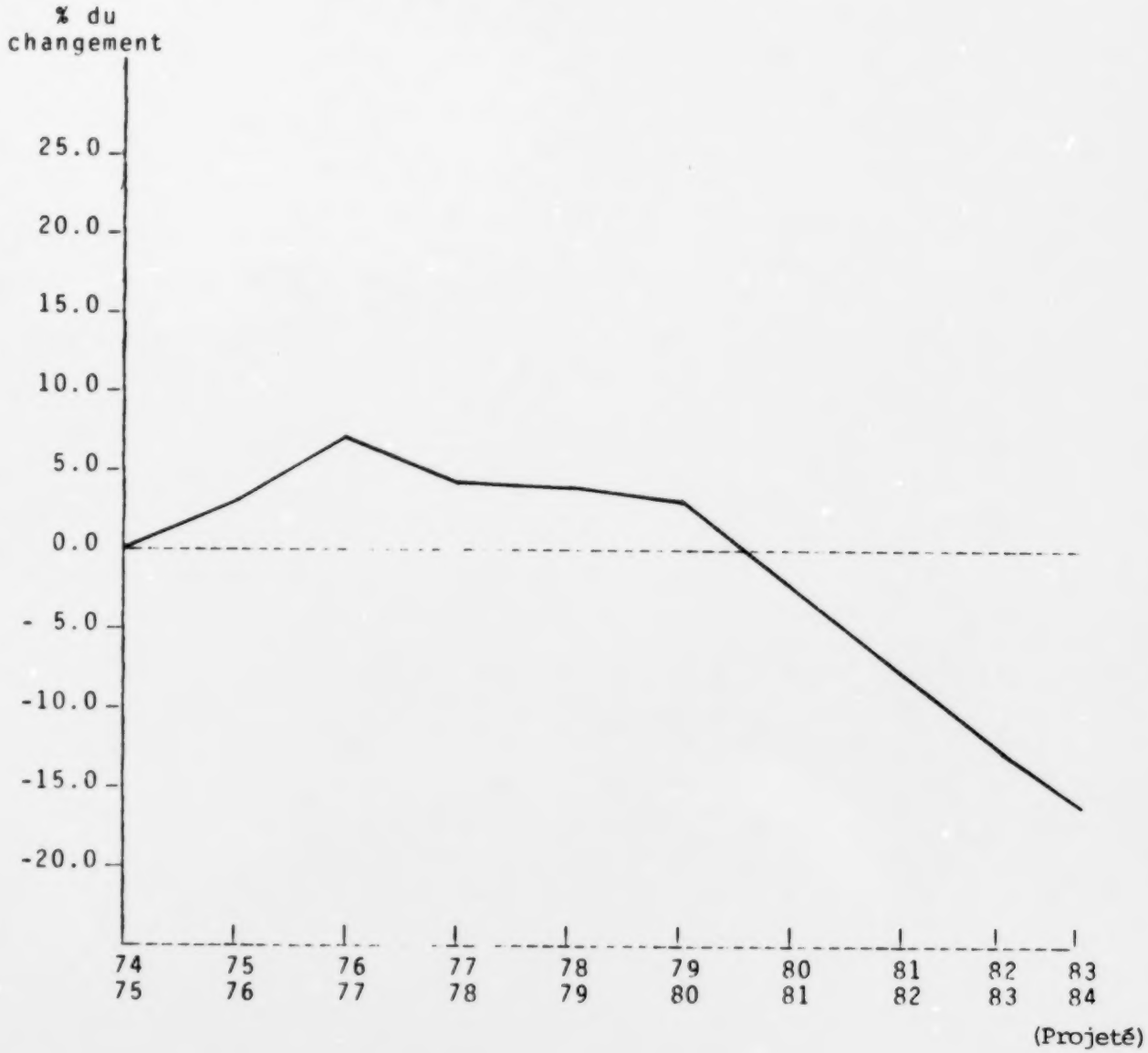

1. Déflation basée sur l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix non-salarial des universités de l'Atlantique

ANNEXE IV

Sommaire des indicateurs du Comité tripartite de l'Ontario sur les comparaisons interprovinciales du financement universitaire

	Aide provinciale de fonctionnement par étudiant 1974-75	Aide provinciale de fonctionnement par étudiant 1981-82	Aide provinciale de fonctionnement par habitant 1974-75	Aide provinciale de fonctionnement par habitant 1981-82	Aide provinciale de fonctionnement plus frais de scolarité par étudiant 1974-75	Aide provinciale de fonctionnement plus frais de scolarité par étudiant 1981-82	Aide provinciale de fonctionnement plus aide aux étudiants, par habitant 1974-75	Aide provinciale de fonctionnement plus aide aux étudiants, par habitant 1981-82
Colombie-Britannique	3,029(4)	6,435(2)	56(7)	120(4)	3,429(5)	7,054(2)	58(7)	124(4)
Alberta	3,345(1)	7,386(1)	72(1)	143(2)	3,768(1)	8,017(1)	73(1)	145(2)
Saskatchewan	2,977(5)	5,612(5)	56(6)	112(6)	3,430(4)	6,381(5)	59(6)	117(7)
Manitoba	2,595(8)	5,098(6)	58(3)	115(5)	3,003(9)	5,797(7)	64(3)	121(5)
Ontario	2,690(7)	4,476(10)	57(5)	101(9)	3,320(6)	5,529(9)	61(4)	106(9)
Québec	3,057(3)	6,176(3)	58(3)	154(1)	3,455(3)	6,659(3)	61(4)	165(1)
Nouveau-Brunswick	2,704(6)	4,998(7)	55(7)	109(8)	3,256(7)	5,759(8)	58(7)	117(7)
Nouvelle-Ecosse	2,431(9)	4,908(8)	60(2)	130(3)	3,108(8)	6,034(6)	65(2)	129(3)
Ile-du-Prince-Edouard	2,414(10)	4,720(9)	41(10)	89(10)	2,863(10)	5,388(10)	45(10)	96(10)
Provinces Maritimes	2,533	4,931	57	118	3,150	5,900	61	127
Terre-Neuve	3,079(2)	5,847(4)	48(9)	111(7)	3,554(2)	6,566(4)	52(9)	120(6)
Canada	2,871	5,529	58	123	3,380	6,300	62	130

	Revenue de fonctionnement total par étudiant 1974-75	Revenue de fonctionnement total par étudiant 1981-82	Aide provinciale de fonctionnement plus aide aux étudiants, en % des dépenses provinciales brutes 1974-75	Aide provinciale de fonctionnement plus aide aux étudiants, en % des dépenses provinciales brutes 1981-82	Aide provinciale de fonctionnement par $1,000 de revenue provincial des particuliers 1974-75	Aide provinciale de fonctionnement par $1,000 de revenue provincial des particuliers 1981-82	Dépenses de fonctionnement totales des universités en % du produit provinciale brut 1974-75	Dépenses de fonctionnement totales des universités en % du produit provinciale brut 1981-82
Colombie-Britannique	3,378(4)	7,408(2)	4.87(6)	4.82(3)	9.78(10)	9.63(9)	0.93(9)	0.88(8)
Alberta	3,839(2)	8,318(1)	5.42(3)	4.14(8)	13.88(3)	11.41(5)	0.92(10)	0.79(10)
Saskatchewan	3,692(3)	6,822(4)	4.97(5)	4.02(9)	11.30(3)	9.75(8)	1.04(7)	0.89(7)
Manitoba	3,030(10)	5,968(8)	5.66(2)	4.68(4)	11.81(7)	10.71(7)	1.16(6)	1.07(6)
Ontario	3,502(6)	5,794(9)	5.18(4)	4.57(6)	9.95(9)	8.06(10)	1.02(8)	0.87(9)
Québec	3,643(5)	7,009(3)	4.72(7)	4.96(2)	12.25(5)	14.29(3)	1.18(5)	1.47(4)
Nouveau-Brunswick	3,322(7)	6,098(7)	4.63(8)	4.28(6)	14.47(2)	13.15(4)	1.56(3)	1.48(3)
Nouvelle-Ecosse	3,303(8)	6,570(6)	5.81(1)	5.03(1)	14.61(1)	14.38(2)	1.90(1)	2.13(1)
Ile-de-Prince-Edouard	3,219(9)	5,566(10)	3.23(10)	3.13(10)	11.96(6)	11.36(6)	1.55(4)	1.19(5)
Provinces Maritimes	3,306	6,346	5.07	4.56	14.39	13.68	1.79	1.84
Terre-Neuve	3,844(1)	6,793(5)	3.59(9)	4.18(7)	13.79(4)	14.73(1)	1.66(2)	1.75(2)
Canada	3,548	6,616	4.99	4.64	11.84	10.69	1.09	1.06

Source: Comité tripartite de l'Ontario sur les comparaisons interprovinciales du financement universitaire

ANNEXE V

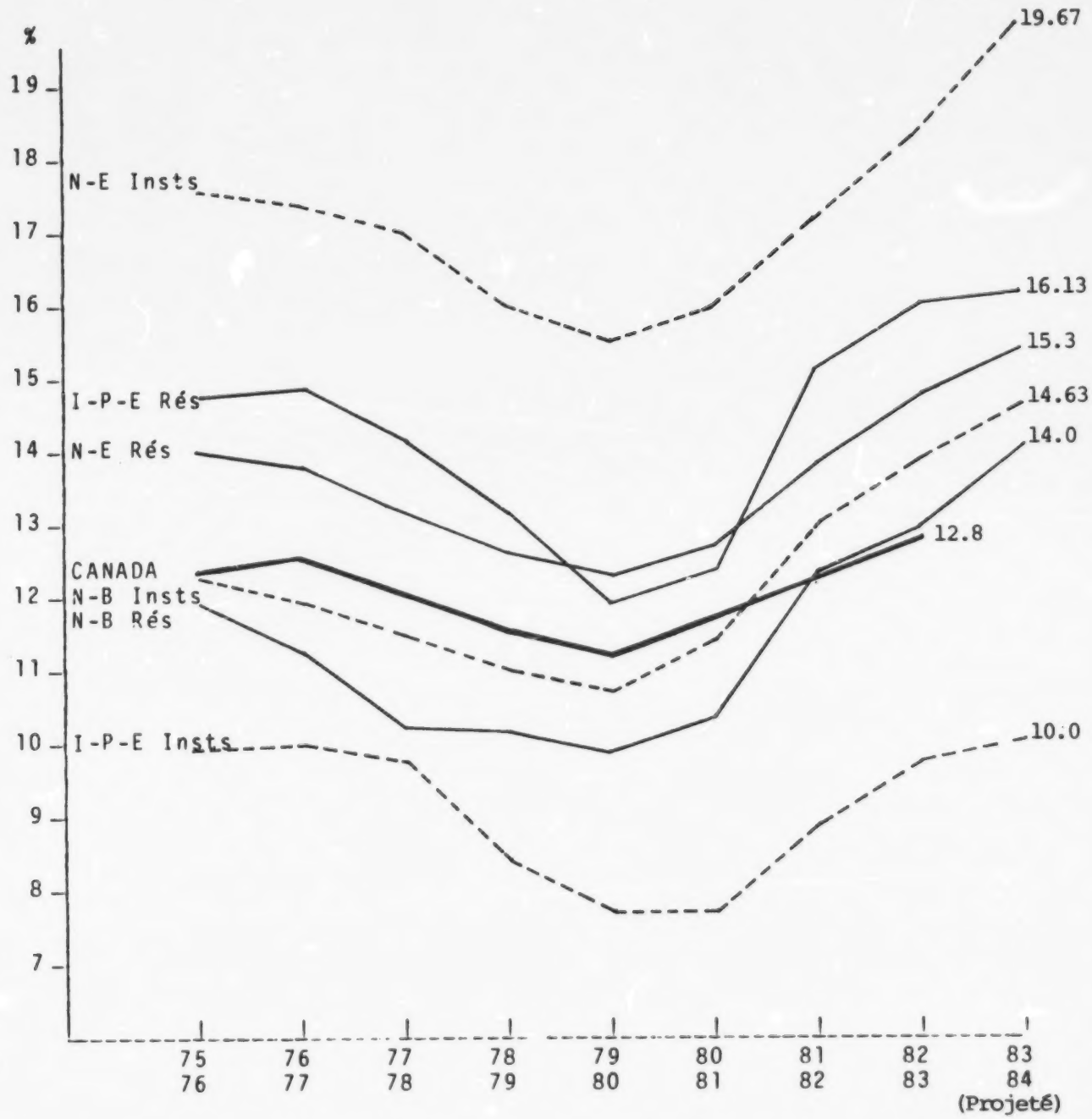

TAUX DE FREQUENTATION DES ETUDIANTS D'UNIVERSITE A PLEIN-TEMPS DANS LES UNIVERSITES DES MARITIMES, ET DES RESIDENTS DES MARITIMES INSCRITS DANS LES UNIVERSITES DU CANADA 1975-76 à 1982-83

[1]Basés sur les prévisions démographiques des groupes d'âge de 18-24 ans
Les années 1975-76 à 1980-81 sont basées sur le recensement de 1976
Les années 1981-82 à 1982-83 sont basées sur le recensement de 1981

ANNEXE VI

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES PROVINCES MARITIMES

Aide de fonctionnement prévue
1985-86 et 1986-87

	1984-85 Recommandé	1985-86 Prévue	% de l'augmentation	1986-87 Prévue	% de l'augmentation
			($Millions)		
NOUVEAU BRUNSWICK					
Non-restreinte	94.2	99.1		104.4	
Restreinte	4.3	4.6		4.8	
Frais supplémentaires - Etudiants étrangers	(1.1)	(1.1)		(1.2)	
	97.4	102.6	5.3	108.0	5.3
NOUVELLE-ECOSSE					
Non-restreinte	145.4	154.5		164.0	
Restreinte	7.2	7.6		8.0	
Frais supplémentaires - Etudiants étrangers	(2.7)	(2.8)		(2.9)	
	149.9	159.3	6.3	169.1	6.2
ILE-DU-PRINCE-EDOUARD					
Non-restreinte	18.1	19.1		20.1	
Restreinte	0.7	0.7		0.7	
Frais supplémentaires - Etudiants étrangers	(0.0)	(0.0)		(0.0)	
	18.8	19.8	5.3	20.8	5.1
TOTAL					
Non-restreinte	257.7	272.7		288.5	
Restreinte	12.2	12.9		13.5	
Frais supplémentaires - Etudiants étrangers	(3.8)	(3.9)		(4.1)	
	266.1	281.7	5.9	297.9	5.8

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES PROVINCES MARITIMES
Recommandations relatives à l'aide capitale - 1984-85, 1985-86 et 1986-87

	Aide Totale	1984-85 N-B	1984-85 N-E	1984-85 I-P-E	1985-86 N-B	1985-86 N-E	1985-86 I-P-E	1986-87 N-B	1986-87 N-E	1986-87 I-P-E
				(000's)						
NOUVEAU BRUNSWICK										
Maritime Forest Ranger School[1,2]	10,500	841[4]	1,406	103[4]	2,022	1,730	248	1,263	1,081	155
Saint Thomas University										
Rénovations à Holy Cross House et Edmund Casey Hall[2]	350	350	-	-	-	-	-	-	-	-
Université de Moncton										
-Centre universitaire de Moncton - remboursement de la dette[2]	2,521	679	-	-	631	-	-	583	-	-
- Ecole forestière[2]	2,060	1,560	-	-	500	-	-	-	-	-
- agrandissement de la bibliothèque	5,400	-	-	-	2,500	-	-	2,900	-	-
University of New Brunswick										
Agrandissement de la bibliothèque[2]	2,700	2,000	-	-	700	-	-	-	-	-
	23,531	5,430	1,406	103	6,353	1,730	248	4,746	1,081	155
NOUVELLE-ECOSSE										
Dalhousie University										
Sciences physiques 1ère phase	2,093	-	2,093	-	-	-	-	-	-	-
Agrandissement de l'école de droit	3,380	-	-	-	-	2,000	-	-	1,380	-
Saint Francis Xavier University										
Agrandissement de la bibliothèque	4,421	-	3,221	-	-	1,200	-	-	-	-
Installation d'entretien	800	-	800	-	-	-	-	-	-	
Saint Mary's University										
Centre récréatif	6,463	-	-	-	-	2,000	-	-	4,463	-
Technical University of Nova Scotia										
Agrandissement de la bibliothèque	5,473	-	3,475	-	-	1,998	-	-	-	-
Extension aux édifices "A" et "B"	2,156	-	2,156	-	-	-	-	-	-	-
	24,786	-	11,745	-	-	7,198	-	-	5,843	-
ILE-DU-PRINCE-EDOUARD										
University of Prince Edward Island										
Collège de médecine vétérinaire[1,2,3]	17,700	1,338	1,647	2,007	1,557	1,917	2,336	1,792	2,205	2,688
Complexe de sport et de récréation	6,000	-	-	3,000	-	-	3,000	-	-	-
Rénovations à l'édifice Main	2,000	-	-	500	-	-	500	-	-	500
	25,700	1,338	1,647	5,507	1,557	1,917	5,836	1,792	2,205	3,188
	74,017	6,768	14,798	5,610	7,910	10,845	6,084	6,538	9,129	3,343

1. En supposant que le gouvernement fédéral participe.
2. Approbation antérieure.
3. Aide pour le Collège de médecine vétérinaire exprimée en dollars constants de 1983.
4. Prévisions budgétaires antérieures.

ANNEXE VII